



SÉMINAIRE TRANSNATIONAL FARNET POUR GALPA VIGO (GALICE), ESPAGNE, 13-15 MARS 2018

Les GALPA et la gestion des ressources locales

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

CONTEXTE

La politique commune de la pêche (PCP), axée sur les ressources halieutiques, a été conçue pour assurer la gestion des eaux et des zones de pêche de l'UE et est à ce titre le principal corpus législatif applicable aux zones de pêche et d'aquaculture. D'autres politiques européennes ont toutefois un impact direct ou indirect sur les activités de pêche et d'aquaculture. C'est essentiellement le cas des politiques maritimes et environnementales, définies dans la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin (DCSM), la directive-cadre sur l'eau (DCE) et les directives « oiseaux » et « habitats ».

Au fil des ans, de vigoureux appels ont été lancés en faveur de l'abandon de l'approche centralisée et descendante en matière de politique de la pêche, en vue d'un renforcement de l'appropriation de cette politique par les acteurs, de la compréhension et partant, de l'efficacité du processus politique.

Les GALPA, en leur qualité d'organismes de développement actifs au sein des communautés de pêche et d'aquaculture, sont particulièrement bien placés pour soutenir et encourager le développement de processus plus inclusifs de gestion des ressources locales. En faisant le lien entre différents acteurs locaux, les GALPA peuvent catalyser les initiatives qui visent à améliorer la gestion des ressources au niveau local. Ils peuvent également jouer un rôle en associant les acteurs aux processus de planification de l'espace maritime.

Il convient toutefois de souligner que les GALPA ne sont eux-mêmes pas mandatés pour gérer les ressources locales. Ils peuvent toutefois y contribuer en favorisant l'émergence/le développement de ces processus. À cette fin, ils doivent veiller tout particulièrement à y associer tous les acteurs clés en charge de la gestion des ressources locales (par ex. les associations de pêcheurs, les organisations de producteurs, les organismes de gouvernement local, les ONG, les parcs nationaux...) Enfin, le soutien des GALPA aux initiatives de gestion des ressources locales contribuera aussi à la réalisation de l'objectif de bon état écologique (BEE) des eaux européennes et à l'objectif 11 d'Aichi qui prévoit d'assurer d'ici 2020 la conservation d'au moins 10 % des mers au moyen d'aires protégées (en particulier en facilitant la création d'un plus grand nombre d'aires marines protégées).

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Ce séminaire (et le guide FARNET qui sera publié sur cette base) vise à améliorer le soutien des GALPA à une gestion plus efficace des ressources locales :

Cet objectif a été défini à partir de deux questions générales :

1. Comment les GALPA peuvent-ils contribuer activement à la définition et à la mise en œuvre d'une approche ascendante de gestion des ressources locales et quel rôle peuvent-ils jouer dans ce processus ?
2. Comment les GALPA peuvent-ils soutenir au mieux une amélioration du caractère durable des activités locales et contribuer à la protection de l'environnement ?

THÈMES DU SÉMINAIRE

Ce séminaire s'articule autour de 3 grands thèmes sélectionnés en raison de :

- leur importance probable au niveau local et, en particulier, leur possible impact sur les communautés de pêche et d'aquaculture
- leur contribution aux efforts de développement durable soutenus par les priorités politiques de l'UE (PEM, bon état écologique, aires marines protégées, objectifs de la PCP (obligation de débarquement et zones de pêche durables)

Développement et organisation de la gestion commune au niveau local

La création de systèmes de gestion commune des zones de pêche est l'une des grandes priorités liées à la régionalisation accrue de la politique commune de la pêche. Mais comment s'organise-t-elle en pratique ? Quels sont les différents niveaux institutionnels associés à la mise en place de processus de gestion commune des zones de pêche ? Quel est le niveau actuel de gestion commune des zones de pêche dans l'UE ?

Une fois la gestion commune définie, des concepts clés comme les plans ou systèmes de gestion, les possibilités de pêche, les connaissances écologiques locales, les différents types d'acteurs et leur niveau d'implication seront présentés. Les enseignements ou conseils clés permettant d'améliorer l'efficacité des initiatives de gestion commune seront examinés et la valeur ajoutée des systèmes de gestion commune sera comparée aux approches traditionnelles de gestion des zones de pêche en vue d'une analyse.

Promouvoir la pêche et l'aquaculture durables

La promotion des activités de pêche et d'aquaculture durables est au cœur de la politique commune de la pêche (PCP) et de son instrument financier, le FEAMP. La directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin (DCSM) appelle à réaliser le bon état écologique (BEE) des eaux maritimes européennes d'ici à 2020 en resituant les activités de pêche dans le contexte plus général du développement durable. Cet effort de transition vers des activités à caractère plus durable exige toutefois de modifier les pratiques existantes aux différents stades de la chaîne d'approvisionnement (de la pêche à la commercialisation des produits). À cet égard, l'impact économique de ces changements au sein des communautés locales doit être évalué. Des pratiques de pêche plus durables et sélectives, la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et la certification environnementale sont quelques-uns des axes clés de cet effort de promotion de la pêche et de l'aquaculture durable sur lesquels se pencheront les participants.

Encourager les actions locales de restauration des écosystèmes

L'Union européenne s'est engagée à réaliser l'objectif 11 d'Aichi qui prévoit la conservation d'au moins 10 % de ses mers d'ici à 2020, en en faisant des aires protégées. Les AMP sont de plus en plus reconnues comme étant des outils utiles pour la gestion des zones de pêche et représentent une mesure concrète définie par la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin (DCSM). La désignation de ces aires protégées est également un élément clé des directives « oiseaux » et « habitats » de l'UE. Les efforts en vue de la création d'AMP et de zones Natura 2000 devraient donc se poursuivre dans les années à venir. Toutefois, si elles ont un impact positif sur les écosystèmes, ces aires protégées ont également une influence sur les activités de pêche et d'aquaculture. Dès lors, comment intégrer au mieux les activités de pêche et d'aquaculture au sein de ces aires ? Comment les GALPA peuvent-ils améliorer l'acceptation sociale et la participation des communautés à leur aménagement ? Comment faire de ces aires un atout pour les territoires concernés ?